

PETITES VILLES ET CAMPAGNES AU CŒUR D'UN NOUVEAU RÉCIT TERRITORIAL

PROGRAMME POPSU TERRITOIRES

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE-ACTION

Du vendredi 10 juillet
au lundi 9 novembre 2020

POPSU

TERRITOIRES

CONSULTATION DE RECHERCHE-ACTION

Date d'ouverture de la consultation : vendredi 10 juillet 2020.

Date limite de remise des projets : lundi 9 novembre 2020, inclus.

PLATEFORME D'OBSERVATION DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES (POPSU)

Lieu de convergence des milieux de la recherche et de celles et ceux qui font et gouvernent les villes, la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines – POPSU – croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes et aux territoires. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les métropoles, les petites villes et les campagnes et en assure la diffusion auprès de publics divers.

Le programme POPSU Territoires poursuit trois objectifs complémentaires :

- > Produire de la connaissance pour mieux ancrer les stratégies territoriales.
- > Concourir à la mise en place des conditions d'échanges entre élu·e·s, concepteur·rice·s et chercheur·euse·s et à la conciliation de l'action et de la recherche.
- > Développer une stratégie d'appropriation des travaux de recherche par les décideur·se·s en particulier et le grand public en général à travers des supports pédagogiques.

www.popsu.archi.fr

Les petites villes sont des chaînons essentiels de l'armature urbaine française. Aux côtés des territoires ruraux, elles constituent la réalité quotidienne de nombreux ménages. Malgré ce rôle structurant, la recherche comme les politiques publiques nationales, principalement construites sur des agendas métropolitains, ont quelque peu laissé dans l'ombre les petites villes et les territoires ruraux depuis le début des années 2000¹.

Les petites villes et les campagnes **connaissent des dynamiques qui leurs sont propres**, positives ou négatives, et qui ne se laissent pas nécessairement appréhender selon les mêmes grilles ou outils que les processus métropolitains. Elles peuvent en effet connaître des **difficultés**, en matière d'activité commerciale et économique, d'accès aux services publics, de consommation foncière ou encore de mobilisation de leurs ressources territoriales (agricoles, culturelles, sociales, patrimoniales, etc.). Dans le même temps, elles disposent de **grandes capacités de mobilisation et d'invention**, peuvent afficher de bons indicateurs globaux grâce à la mobilisation d'acteur·rice·s économiques fédérateur·rice·s, proposer un cadre de vie « préservé », réorganiser leurs activités vers des modèles en circuits courts ou réinventer leurs territoires à travers leur patrimoine ainsi que des projets culturels et touristiques. Vulnérables ou inscrites dans des trajectoires solides, isolées ou sous influence métropolitaine, les petites villes et les territoires ruraux recouvrent ainsi une extrême diversité de situations, au cœur de POPSU Territoires.

En parallèle, les événements récents liés à la **crise sanitaire de la Covid-19** ont catalysé une forme de **remobilisation des réflexions sur les petites villes et des territoires ruraux**, en éclairant sous un jour nouveau les questions de résilience, de qualité de vie, d'aménités, de production locale etc. mais aussi en **redéfinissant les rôles** publics et politiques des élu·e·s locaux·ales en temps de crise. Dans ce contexte, le développement de ces territoires doit donc être interrogé et analysé pour nourrir les réflexions des décideur·euse·s, et pour construire un « **nouveau récit territorial** [...] attentif aux diversités et à la prise en compte des interdépendances »² : donner à voir, à lire, à entendre les phénomènes qui ont cours dans les petites villes et les territoires, dans le but, non pas d'effacer les récits et les enjeux métropolitains, mais de les compléter et d'enrichir la compréhension globale du territoire national.

1. « Les villes petites et moyennes. Territoires émergents de l'action publique. » Conférence POPSU Sylvie Fol, disponible en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02638804v1>

POPSU TERRITOIRES, DES ÉTUDES DE CAS AU SERVICE DES PETITES VILLES ET DES TERRITOIRES

Le programme POPSU Territoires poursuit cet objectif. Il vise en effet à **nourrir les réflexions stratégiques des décideur·euse·s sur l'avenir de leurs territoires** en observant des cas d'étude dans des petites villes qui ne disposent pas – ou peu – d'ingénierie urbaine, dans la perspective de faire des cas d'école à l'échelle nationale. Ces analyses de terrain ont pour but de constituer des **références mobilisables**, par l'exemple descriptif comme par la théorisation. Le programme propose ainsi une **observation in situ à travers des études de cas approfondies**, pour tenter d'expliquer échecs ou réussites, et proposer des pistes d'action.

POPSU Territoires, à travers l'étude de cas, aspire à créer une **dynamique de collaboration qui permette un enrichissement réciproque** des élu·e·s, des praticien·ne·s de la ville, des concepteur·rice·s architectes et urbanistes, des chercheur·euse·s de diverses disciplines et des citoyen·ne·s.

Les recherches relèveront de la **recherche-action**. Elles devront en conséquence présenter une **méthodologie** pour construire une démarche collaborative innovante sur toute la durée de l'élaboration et de la valorisation de l'étude de cas, en tenant compte des modalités de gouvernance spécifiques à chaque territoire. Elles devront **dépasser le diagnostic du territoire** pour permettre, par la **mobilisation d'outils d'analyse et de ressources théoriques**, la montée en généralité. Enfin, si elles peuvent déboucher sur des **propositions** pour l'avenir (études, projets d'aménagement, exercices de prospective, etc.), les recherches devront permettre la compréhension de situations et de dynamiques préexistantes.

Cette approche constitue le socle de l'appréhension informée et raisonnée de la « petite fabrique des territoires ». Elle entend échapper à quatre dangers : le **dogmatisme** (théories préétablies), le **technocratisme** (les solutions avant les problèmes), le **pointillisme** (particularisme de toute situation), l'**universalisme** (généralisation abusive)..

Le programme **POPSU Territoires fait écho à l'attention portée par l'action gouvernementale à la redynamisation des villes petites et moyennes**. Il a en effet notamment été conçu en articulation :

- > d'une part, avec les programmes **Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville**, pilotés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ;
- > avec **les Ateliers des territoires et la démarche Ecoquartier**, d'autre part, menés par la Direction Habitat Urbanisme et Paysage (DHUP) du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Il résonne de plus avec les recherches sur les dynamiques territoriales menées par d'autres institutions, dont le Groupe Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires et le Club Ville Aménagement (groupe de travail « Agir sur les Territoires Oubliés »).

Aussi, si la recherche dans le cadre de POPSU Territoires est circonscrite à une année, les questionnements qui émergent au sein des plateformes locales peuvent connaître des **prolongements** à travers d'autres dispositifs mis en œuvre par la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) au sein du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

2. « Pour un nouveau récit territorial », Conférence POPSU Oliver Bouba-Olga, disponible en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02188105>

DEUX CONSULTATIONS, VINGT VILLES ÉTUDIÉES

Une **première consultation**, lancée en juin 2018, a permis de désigner six projets de recherche-action lauréats. Ces recherches ont porté sur les fluctuations démographiques saisonnières à **Marseillan** (Hérault), sur les stratégies de développement territorial de **Château-Thierry** (Aisne) et de **Rive-de-Gier** (Loire), sur le modèle économique de **Vitré** (Ille-et-Vilaine), sur une démarche de marketing territorial initiée par **Isle-sur-la-Sorgue** (Vaucluse), sur les stratégies de densification pavillonnaire à **Saint-Loubès** (Gironde), ainsi que sur la mobilisation des ressources foncières et immobilières dans le centre-ville historique de **Briançon** (Hautes-Alpes).

Une **seconde consultation**, lancée au printemps 2019 a permis de retenir 13 projets de recherche-action, dont les travaux sont en cours. Pour cette seconde session, les recherches portent sur la vacance commerciale en centre-bourg à **Ambert** (Puy-de-Dôme), l'impact de l'innovation numérique dans une petite commune rurale à **Arvieu** (Aveyron), les externalités socio-économiques d'un tiers-lieu à **Digne-les-Bains** (Alpes-de-Haute-Provence), la place de la jeunesse dans les dynamiques territoriales à **Foix** (Ariège), les stratégies de transformation d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à **Lodève** (Hérault), les impacts d'une fusion communale sur l'organisation spatiale, fonctionnelle, économique et sociale à **Longuenée-en-Anjou** (Maine-et-Loire), l'attractivité d'une petite centralité dans un territoire sous influence métropolitaine à **Magny-en-Vexin** (Val d'Oise), l'évaluation des effets d'un appel à projets urbains innovants dans une petite ville à **Nozay** (Loire-Atlantique), les conditions de transition d'un rayonnement scientifique international vers le développement d'un écosystème industriel local à **Roscoff** (Finistère), les conditions de développement d'un système alimentaire qui prenne en compte la justice sociale à **Tournus** (Saône-et-Loire), les mobilités durables dans une commune périurbaine peu dense à **Villers-Semeuse** (Ardennes), la résistance de l'industrie à **Vire** (Calvados) et l'accueil des parcours résidentiels des personnes âgées dans un territoire rural à **Xertigny** (Vosges).

L'ensemble des projets de recherche est consultable dans une version détaillée à ce lien : http://www.popsu.archi.fr/sites/default/files/nodes/actualites/1231/files/plaquettepopsuterritoires_0.pdf

DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES EN RÉPONSE À DES ENJEUX GLOBAUX

Le « fil rouge » du programme POPSU Territoires réside dans le recours aux **méthodologies de l'étude de cas**. En conséquence, les thématiques et les terrains explorés dans le cadre du programme seront librement arrêtés par les équipes de recherche. Ils **rendront néanmoins compte des transitions démographiques, économiques, patrimoniales, environnementales, agricoles, numériques ou sociales des petites villes et des ruralités**. Ils seront aussi ancrés dans les pratiques, usages et réflexions quotidiens des habitant·e·s et décideur·e·s, qui pourraient être exemplifiés par les questions suivantes : « Pourquoi la boulangerie a-t-elle fermé ? », « Pourquoi et comment une initiative citoyenne a-t-elle émergé ? », « Quels effets a eu l'installation d'une coopérative sur les filières locales ? », « Pourquoi cet immeuble s'est-il dégradé ? », etc.

Ces thématiques et terrains devront faire l'objet d'une **problématisation précise**, qui permettra notamment l'insertion des phénomènes observés dans des dynamiques et des processus supralocaux.

Le jury cherchera, en désignant les lauréats, à soutenir des travaux de recherche-action **portant sur des thématiques qui n'ont pas été directement abordées dans les deux premières sessions du programme POPSU Territoires**, de façon à construire un répertoire d'études de cas diversifiées et

complémentaires. Nous avons notamment identifié les thématiques suivantes qui n'ont pas encore été explorées : les initiatives citoyennes, les liens petites villes/espaces ruraux et petites villes/métropoles, la production agricole et alimentaire, la sociologie et les modes de vie ruraux, le développement énergétique local, le tourisme, la gestion de la biodiversité, la transition écologique, le logement social, les enjeux sociaux, le renouvellement des représentations associées aux petites villes et aux espaces ruraux, notamment à la suite de la crise de la Covid-19, etc. **Cette liste est indicative et non exclusive.**

De même, **le jury sera sensible à la diversité des situations géographique des recherches sélectionnées**, avec notamment une attention particulière portée sur les projets prenant pour terrains les Outre-Mer français ainsi que des collectivités bénéficiaires du plan national Petites Villes de Demain.

DES ÉTUDES DE CAS COPRODUITES TOUT AU LONG DE 2021

Le programme POPSU Territoires est construit sur un dispositif original, qui vise à créer une dynamique de collaboration entre des élu·e·s, des praticien·ne·s de la ville, des concepteur·rice·s, des chercheur·se·s de diverses disciplines et des citoyen·ne·s. **L'association étroite des élu·e·s et acteur·rice·s techniques des villes, intercommunalités, et des services déconcentrés, au cœur de l'étude se fait tout au long du projet**, et tout particulièrement à l'occasion d'un **séminaire de co-construction**, organisé localement : temps fort de la démarche POPSU Territoires, ces événements visent à co-produire l'étude de cas entre chercheur·se·s, décideur·se·s, praticien·ne·s et habitant·e·s par la mise en débat des résultats. Ils permettent d'affiner l'analyse des chercheur·se·s et de nourrir l'action publique locale.

Cette co-production de la recherche peut prévoir l'association de **dispositif artistiques ou de médiation** (photographie, théâtre, musique, audio-video, design, etc.) susceptibles de favoriser une appropriation de la démarche par les acteur·rice·s locaux.

Aussi, à la suite de la sélection des propositions par le jury, les élu·e·s et les chercheur·euse·s lauréat·e·s **seront réuni·e·s pour un séminaire de lancement du programme**. Le travail de recherche s'établira ensuite sur un an, courant 2021.

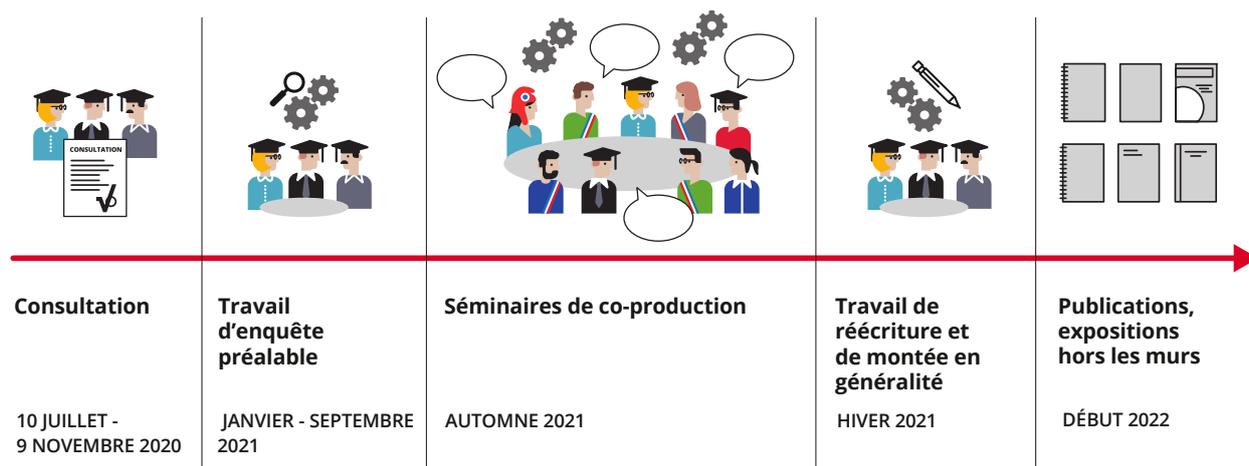
Le travail de recherche se structurera ensuite autour de plusieurs phases :

- 1) Jusqu'en septembre 2021, **un travail préalable d'enquête**, effectué par l'équipe de recherche, permettra de rassembler une documentation (réseau des protagonistes, documents diversifiés, éléments de contexte, etc.), d'engager le travail de terrain et de formaliser de premières analyses.
- 2) A l'automne 2021, à **la faveur d'un séminaire de co-construction organisé sur chacun des sites retenus**, l'étude de cas sera construite collectivement par les élu·e·s, les praticien·ne·s, les chercheur·se·s. Le processus de co-construction de l'étude de cas permettra la création d'un circuit-court de production des connaissances et de diffusion de celles-ci entre chercheur·se·s et décideur·se·s. Le séminaire articulera des analyses de sites avec le décryptage des enjeux du territoire, leur mise en débat et enfin leur mise en perspective vis-à-vis d'autres cas français ou étrangers. L'équipe de recherche coordonnera l'organisation scientifique de ce séminaire en lien étroit avec les équipes du programme POPSU. Elle s'assurera de la **construction collective de l'étude de cas** et, dans la mesure du possible, associera les habitant·e·s aux réflexions. Le séminaire fera l'objet d'une restitution, dont le format est souhaité dynamique et pédagogique, à même de nourrir l'action publique ; cette restitution peut être l'occasion de mobiliser des dispositifs artistiques ou de médiation innovants, en lien avec le territoire. Le plan de valorisation sera discuté lors de la réunion de lancement du programme.
- 3) À partir de novembre 2021, sera mené un **travail de validation, d'écriture, de mise en forme**, afin de transformer une analyse de terrain en études de cas pour identifier les potentiels et les mécanismes de changement.

PRODUCTIONS ATTENDUES

En sus de la construction du séminaire, sont attendues les productions suivantes :

- > Une **synthèse concise de l'étude de cas** (environ 50 000 signes, espaces compris) ;
- > En annexe de cette synthèse, le **matériau de l'étude de cas** (entretiens avec les acteurs, corpus bibliographique, documents de terrain, etc.) ;
- > Une **note synthétique** à l'attention des décideur·euse·s dans la perspective d'éclairer l'action publique.



BUDGET

Une **subvention de 30 000 euros** sera allouée aux équipes lauréates pour la fabrication de l'étude de cas, du terrain et du séminaire de co-construction.

UNE VALORISATION DANS LES TERRITOIRES

La **valorisation du programme** s'appuiera sur la diffusion des études de cas, publiées sous la forme d'un **dossier pédagogique et de divers supports didactiques** à destination des élu·e·s, de leurs services et d'un public informé mais non spécialiste.

Des **supports audio-visuels pédagogiques et didactiques** qui synthétisent l'étude de cas et les diagnostics qui s'en dégagent seront réalisés par le Plan urbanisme construction architecture. Ils pourront mobiliser, le cas échéant, des prises de vue réalisées par les chercheur·euse·s.

Enfin, le site internet www.popsu.archi.fr constitue un relais des productions du programme.

CONDITIONS DE CANDIDATURE ET MODALITÉS DE RÉPONSE

Cette consultation s'adresse à **l'ensemble des acteur·rice·s de l'urbain** souhaitant constituer une équipe pour mener une étude de cas selon les objectifs et principes décrits ci-dessus. L'équipe devra rassembler l'expertise nécessaire, y compris d'un point de vue disciplinaire, pour répondre aux enjeux identifiés. **Elle inclura au moins un·e chercheur·se salarié·e d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche français.** Cet établissement sera le gestionnaire de la subvention allouée aux lauréat·e·s de la présente consultation.

L'étude de cas proposée par l'équipe portera sur le territoire d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale **comptant jusqu'à 20 000 habitant·e·s**³. S'agissant d'une recherche-action, dans laquelle une collectivité est à la fois objet et partie prenante de l'étude, l'équipe de recherche devra justifier de l'intérêt des représentant·e·s de la collectivité, élu·e·s et/ou services (inter)communaux.

Si les équipes peuvent travailler à l'échelle communale, elles seront dans tous les cas attentives :

- > Aux **effets de l'intégration intercommunale** ;
- > À la **prise en compte des dynamiques territoriales** dans lesquelles le territoire d'étude est impliqué (aire d'influence métropolitaine, relations aux territoires ruraux, etc.) ;
- > À organiser des **complémentarités** avec les éventuels programmes nationaux visant au développement territorial mis en œuvre au sein du territoire étudié (Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, Ateliers des territoires, Territoires d'industrie, démarche Écoquartiers, Accélérateur de projets citoyens, etc.) ;
- > À identifier, au-delà des institutions publiques, **les acteur·rice·s du développement du territoire et à les impliquer dans la recherche**. Le cas échéant, les candidat·e·s sont encouragé·e·s à recueillir leur engagement de principe.

Le jury, composé de chercheur·e·s et de représentant·e·s du Collège des partenaires du programme POPSU Territoires, évaluera les propositions sur la base des critères suivants :

- > La **pertinence** de la problématique ;
- > L'**articulation** avec le terrain d'étude et le **système d'acteur·rice·s impliqué** ;
- > La **qualité scientifique** de la candidature et la capacité à monter en généralité ;
- > La capacité à s'inscrire dans la stratégie de **valorisation** du programme ;
- > La **faisabilité** et la soutenabilité de la recherche ;
- > La **complémentarité du projet** (thématique, disciplinaire, géographique, etc.) vis-à-vis des recherches menées dans le cadre des deux premières sessions du programme⁴.

La réponse à la consultation comprendra :

- > Une **note** précisant le terrain d'étude, la problématique, la méthodologie et le dispositif de valorisation envisagés, n'excédant pas 5 pages ;
- > Un **budget** prévisionnel (modèle accessible sur le site du programme : www.popsu.archi.fr/) ;

3. Le critère de taille pour aborder les petites villes étant nécessairement insuffisant (Conférence POPSU Territoires de Sylvie Fol, 2020), cette borne de 20 000 habitant·e·s constitue plus un ordre de grandeur maximal qu'une limite ferme et discriminante.

4. L'ensemble des projets de recherche est consultable dans une version détaillée à ce lien : http://www.popsu.archi.fr/sites/default/files/nodes/actualites/1231/files/plaquettepopsuterritoires_0.pdf

- > Un **formulaire** résumant la candidature (modèle accessible à l'adresse suivante : www.popsu.archi.fr/) ;
- > Un **curriculum vitae synthétique**, n'excédant pas une page, de chaque membre de l'équipe de recherche ;
- > Une **lettre d'engagement** des représentant·e·s de la collectivité, élu·e·s et/ou services (inter)communaux, ainsi que, le cas échéant, de tout autre acteur·rice impliqué·e dans la recherche ;
- > Le **RIB** et le **SIRET** de la structure de rattachement du/de la responsable scientifique.

La date limite de candidature est fixée au **lundi 9 novembre 2020, inclus**.

Les réponses à la consultation sont à adresser sur document papier en quatre exemplaires, à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi) :

Jean-Baptiste Marie
Plan urbanisme construction architecture
Ministère de la Transition écologique et solidaire,
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Grande Arche de la Défense – Paroi Sud
92055 La Défense Cedex

Une version électronique du dossier sera adressée à l'attention de Jean-Baptiste Marie, Aurore Meyfroidt, Hélène Milet et Fabienne Dran, aux adresses suivantes :

jean-baptiste.marie@developpement-durable.gouv.fr
aurore.meyfroidt@popsu.archi.fr
helene.milet@popsu.archi.fr
fabienne.dran@developpement-durable.gouv.fr

LE COLLÈGE DES PARTENAIRES

Sont partenaires du programme POPSU Territoires :



PLATEFORME D'OBSERVATION DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES

Plan urbanisme construction architecture
Grande Arche de la Défense – Paroi Sud
Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales
92055 La Défense Cedex
+ 33 (0)1 40 81 24 37

www.popsu.archi.fr
www.urbanisme-puca.gouv.fr
popsu_puca
popsu
Puca Popsu

Jean-Marc Offner, Directeur Général de l'a'urba,
Président du Conseil Stratégique de POPSU

Jean-Baptiste Marie, Directeur du programme

Aurore Meyfroidt, Secrétaire Scientifique

Fabienne Dran, Assistante de gestion

Programme POPSU métropoles

Marie-Christine Jaillet, Directrice de Recherche CNRS, LISST-Cieu,
Responsable Scientifique du programme POPSU Métropoles

Julien Moulard, Responsable de programme

Programme POPSU Territoires

Hélène Reigner, Professeure des Universités, Aix-Marseille
Université, LIEU, Responsable Scientifique du programme
POPSU Territoires

Hélène Milet, Responsable de programme

Valorisation, capitalisation et relations presse

Bénédicte Bercovici, Chargée de valorisation

Christophe Perrocheau, Chargé de valorisation

Othman Latrèche, Attaché de presse, chargé de veille
scientifique et technique

Carole Jovignot, Responsable du service capitalisation

CONTACT

Hélène Milet
helene.milet@popsu.archi.fr
+ 33 (0)1 40 81 92 68

Aurore Meyfroidt
aurore.meyfroidt@popsu.archi.fr
+33 (0)1 40 81 80 40



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture